

# Rapport Article 29 Loi Energie Climat Exercice 2022

## Sommaire

Préambule.....	3
A. Démarche générale de Mutualia Alliance Santé.....	4
A.1. Présentation résumée de la démarche .....	4
A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscriptions, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte.....	7
A.3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l’attribution de nouveaux mandats de gestion .....	8
A.4. Adhésion de l’entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d’un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu’une description sommaire de ceux-ci.....	9
B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l’article 8 et 9 du Règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).....	9
GLOSSAIRE .....	11

## Préambule

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat (LEC) du 8 novembre 2019, publié le 27 mai 2021, a pour objet de clarifier et renforcer le cadre de transparence extra-financière des acteurs de marché.

Dans ce cadre, en tant que mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, Mutualia Alliance Santé est concernée par cette obligation et y répondra conformément à l'article D533-16-1 du Code Monétaire et Financier (organisme dont le bilan total est inférieur à 500 Millions d'euros).

En tant qu'investisseur institutionnel, Mutualia Alliance Santé se doit d'agir au mieux des intérêts de ses bénéficiaires, mais également de l'intérêt général et des grands objectifs de la société. En particulier, Mutualia Alliance Santé estime que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance à long terme de ses placements et participent au développement équilibré et soutenable de l'économie.

Mutualia Alliance Santé souhaite mettre en œuvre une démarche permanente, pragmatique et progressive qui s'inscrit dans la durée, et s'engage à agir pour elle-même et auprès de ses partenaires pour favoriser l'investissement responsable.

## A. Démarche générale de Mutualia Alliance Santé

### A.1. Présentation résumée de la démarche

#### a) Présentation de la Mutuelle

Mutualia Alliance Santé est un organisme à but non lucratif régi par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. Son siège social est situé au 1 rue André Gatoux à ARRAS (62). Elle est immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 403 596 265.

Elle dispose des agréments santé et prévoyance correspondant aux branches d'activités suivantes :

- Branche 1 : Accident (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles)
- Branche 2 : Maladie
- Branche 20 : Vie – décès

Les produits d'assurances complémentaires qu'elle commercialise couvrent les frais de soins, le décès (assurance temporaire décès), les accidents de la vie privée et de la vie professionnelle, l'hospitalisation par le versement d'indemnités journalières.

Elle est soumise à la réglementation encadrant le secteur assurantiel et agit conformément aux bonnes pratiques de son environnement juridique.

#### b) Valeurs et principes de la Mutuelle

Mutualia Alliance Santé porte depuis ses origines des valeurs mutualistes fortes de proximité, de solidarité et a toujours fait de l'humain la pierre angulaire de son action et de sa politique de développement. Mutualia met tout en œuvre pour satisfaire les attentes exprimées par ses adhérents et ses partenaires.

Les valeurs qui concrétisent l'engagement de Mutualia Alliance Santé sont les suivantes :

#### **DÉMOCRATIE** Promouvoir la gouvernance et le modèle mutualiste

Mutualia Alliance Santé cultive l'écoute et la solidarité en faisant vivre la démocratie au quotidien grâce à l'investissement de ses élus et de ses collaborateurs.

La gouvernance de la mutuelle est établie sur le principe démocratique et sur le modèle de la représentativité des adhérents. Ainsi, tous les 6 ans, les adhérents sont appelés à élire leurs représentants à l'Assemblée Générale : les délégués. L'Assemblée Générale est l'instance de pilotage de la mutuelle, puisque, au-delà de procéder à la validation des comptes et à la supervision des travaux du Conseil d'administration, elle vote le plan stratégique de la mutuelle.

Lors de son installation, l'Assemblée Générale procède à l'élection des administrateurs, qui réunit en Conseil d'administration, auront en charge le pilotage stratégique et politique des orientations définies en Assemblée Générale. Le Conseil d'administration, composé de 36 membres, élit ensuite en son sein le président, dirigeant effectif, et nomme le directeur général, dirigeant opérationnel. Les statuts de la mutuelle fixent un seuil de représentativité de 1 délégué pour 1 200 chefs de groupe.

Par ailleurs, les élus du Groupe Mutualia se réunissent, une fois tous les 2 ans, pour les Journées Nationales Mutualia afin de travailler sur les projets stratégiques et définir les objectifs et axes de développement du Groupe Mutualia.

## **PROXIMITÉ** Être présent aux côtés de ses adhérents

Mutualia Alliance Santé encourage les actions de terrain et s'engage aux côtés de ceux qui s'investissent pour les autres au travers de projets solidaires, de santé ou de prévention.

En tant qu'acteur de son territoire, la Mutuelle a mis en place, en collaboration avec ses partenaires locaux et nationaux, des actions pilotes concrètes et dynamiques sur le volet Prévention et Action Sociale.

Ces actions sont définies au plus près du terrain au sein des Délégations Territoriales, véritables centres de décision délocalisés regroupant les élus du territoire de la mutuelle. Trois Délégations Territoriales maillent le territoire de Mutualia Alliance Santé.

La Mutuelle a ainsi notamment mis en place :

- La Mutuelle des Territoires, un dispositif social et solidaire ayant pour but d'apporter une réponse adaptée aux besoins des administrés des communes de notre territoire ;
- Un accès à ses services par une présence forte sur son territoire (agences, permanences, internet, téléphone ou déplacements à domicile) ;
- Des partenariats avec des acteurs locaux tels que Générations Mouvements ou Initiativ'Retraite afin d'accompagner les seniors ;
- Un programme NUTRI'ACTIV, ateliers sur la nutrition santé, en collaboration avec l'ASEPT des CHARENTES ;
- Une journée de sensibilisation aux gestes de 1ers secours et d'initiation à l'utilisation d'un défibrillateur, en collaboration avec la commune de MEILHARDS ;
- Des accompagnements d'associations à vocation sociale ou de promotion de la santé ;

## **QUALITÉ** Développer des services pour une santé pratique au quotidien

Conscient que les besoins et attentes de ses adhérents évoluent sans cesse, Mutualia Alliance Santé fait le choix de développer de nouvelles solutions pour permettre à chaque adhérent d'être acteur de sa santé.

La mutuelle se mobilise pour apporter la qualité de service attendue par ses adhérents en mettant en place :

- Des partenariats commerciaux et de prévention avec
  - o Audika (Bilan auditif gratuit / Assistance Nationale / Essai gratuit d'aide auditive / Journée de dépistage en agences),
  - o Présence Verte (proposition du service de téléassistance),
  - o Carte Blanche (plateforme santé qui intervient dans le domaine du tiers-payant / réseau ouvert sur l'optique tant d'un point de vue géographique que financier),
  - o MEDADOM (solution de téléconsultation permettant une mise en relation rapide avec un médecin généraliste),
  - o PHARMAnity (service de click & collect avec la pharmacie de son choix)
- Un programme nutritionnel gratuit pour ses adhérents de 18 à 65 ans, en partenariat avec Oviva ;



## **HUMAIN** Soutenir des projets utiles et solidaires

S'investir et réaliser, pour Mutualia Alliance Santé, c'est être à l'initiative de projets porteurs d'une dynamique collective avec l'ensemble des acteurs de terrain.

La Mutuelle s'inscrit dans une véritable démarche pour créer du lien en animant la vie des territoires, faire émerger les projets utiles et solidaires et ainsi promouvoir les initiatives auxquelles elle croit :

- Revégétaliser pour l'avenir en s'engageant avec Reforest'Action pour le climat et la biodiversité ;
- Sensibiliser le public sur le quotidien des aînés en EHPAD, ainsi que sur leurs aidants, en soutenant plusieurs projections du film documentaire « Les Ames fortes de l'âge fragile » (La Rochelle & Narbonne en 2022) ;
- Aider la recherche médicale en soutenant la start-up de biotechnologie Research PIECES, qui propose des modèles innovants en permettant de tester, cibler de nouvelles molécules thérapeutiques en vue d'essais cliniques pour lutter contre les maladies neuro-dégénératives qui n'ont pas de traitement à ce jour ;
- Proposer aux administrés d'agir à travers un dispositif simple où chaque habitant peut donner 1 heure par mois pour une action de solidarité de proximité et de voisinage, en soutenant le projet « L'Heure Civique » ;
- Accompagner les jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi via un programme d'accompagnement et de coaching personnalisé en s'engageant auprès du RESEAU ALLIANCES dans le dispositif SQUAD EMPLOI.

Par ailleurs, Mutualia Alliance Santé consciente de son rôle d'investisseur institutionnel, souhaite développer ses axes stratégiques en cohérence avec ses valeurs sociétales :

- Respect des droits de l'homme, santé et sécurité des collaborateurs, politique stricte d'égalité des chances et de non-discrimination face à l'embauche, écoute de ses collaborateurs avec la mise en place d'une plateforme de projet « Teamstater », leur permettant de mettre en place des projets sur le bien-être au travail.
- Protection de l'environnement et prévention : Mutualia Alliance Santé veille au tri et au recyclage dans les espaces de travail, encourage la tenue des réunions par visio-conférence afin de limiter au maximum les déplacements et leurs impacts environnementaux et financiers, a mis en place le télétravail, dispose de locaux répondant aux réglementations thermiques récentes et s'est engagée dans des pratiques communicationnelles plus écoresponsables à travers des choix de prestataires avec des certifications environnementales vérifiées, la réduction des impressions.
- Lutte contre la corruption, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme : mise en place de dispositifs interne permettant d'émettre une alerte aux autorités compétentes.

L'ensemble de ces principes constituent le socle de la politique RSE de la mutuelle, et ces actions en sont la concrétisation tant sur le plan social, sociétal qu'environnemental.

### c) La stratégie financière

Mutualia Alliance Santé agit en qualité de mutuelle prudente : elle n'a aucune vocation à placer ses actifs sur des outils spéculatifs et souhaite favoriser l'économie réelle dont l'économie sociale fait partie.

La Mutuelle est soumise à la réglementation encadrant le secteur assurantiel et agit conformément aux bonnes pratiques de son environnement juridique.

A ce titre, suite à l'entrée en vigueur de la Directive Solvabilité II, elle a établi une charte des placements votée et révisée annuellement par son Conseil d'Administration.

Cette charte définit les règles de mise en œuvre de la stratégie d'investissement et encourage l'intégration de critères ESG dans la gestion d'actifs.

Elle a adopté sa stratégie d'investissement autour d'un premier principe qui est celui de la zone géographique : l'intégralité des titres pris en possession directe devront avoir leur siège social dans la zone de l'OCDE.

En outre, son objectif est d'intégrer progressivement les critères ESG (environnement, social et gouvernance) dans sa gestion financière, en accord avec les valeurs qu'elle promeut. Les moyens d'intégrer ces critères dans les investissements, seront envisagés de manière pragmatique en corrélation avec une approche purement financière.

## A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscriptions, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

### a) Gouvernance au sein de la Mutuelle

Les acteurs impliqués dans la démarche ESG de Mutualia Alliance Santé sont :

- *Le Conseil d'Administration*

Le Conseil d'administration Mutualia Alliance Santé détermine les grandes orientations des investissements au sein de la Mutuelle. Ces orientations doivent respecter la politique d'Investissements du Groupe Mutualia.

Ainsi, il a pour rôle de :

- Valider la politique de gestion actif-passif, du risque d'investissement et du risque de liquidité du Groupe Mutualia ;
- S'assurer du bon déploiement des principes et orientations définis dans cette politique ;
- S'assurer du respect des limites associées à chaque indicateur et étudier la nécessité de la mise en place d'un plan d'actions pour tout dépassement au sein de la Mutuelle.

- *La Commission Finances et Placements*

La Commission Finances et placements est en charge des missions suivantes pour le compte du Conseil d'administration :

- Examiner la politique d'Investissement de liquidité et de gestion actif-passif ;
- Définir la stratégie d'investissement et les règles d'investissements ;

- Suivre les indicateurs de gestion et s'assurer de la compréhension des variations significatives ;
- Demander une analyse approfondie à la fonction clé Gestion des risques selon le besoin;
- Rapporter régulièrement au Conseil d'administration sur l'état des investissements au sein de la Mutuelle.
- S'assurer du respect de la politique d'investissement et en rendre compte devant le Conseil d'administration.

- *Le Comité des Risques*

Le Comité des Risques est en charge des missions suivantes :

- S'assurer de la compatibilité de la politique d'investissement, de liquidité et de gestion actif/passif avec la politique globale de gestion des risques ;
- Suivre et analyser le tableau de bord des indicateurs de risque liés aux investissements;
- Prendre connaissance des études spécifiques de la fonction Gestion des Risques et rapporter au Conseil d'Administration les déviations avérées du cadre d'appétence aux risques.

- *Le Service en charge des investissements*

Mutualia Alliance Santé dispose d'un service qui a en charge la mise en œuvre opérationnelle de la politique de placements et le suivi des investissements. Ce service est accompagné par une société spécialisée en conseil financier.

Ils doivent s'assurer de l'application de la charte et des directives fixées pour l'année dans le respect du système de gouvernance de la mutuelle et du principe de la personne prudente.

## b) Modalités d'informations sur les critères relatifs aux objectifs ESG

Le Rapport Article 29 Loi Energie Climat doit être mis à jour chaque année et porté à la connaissance de nos adhérents et de nos partenaires par une publication sur le site internet du Groupe Mutualia.

## A.3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Notre politique d'investissements liste les règles et les limites d'investissement de la gestion d'actifs.

En 2022, Mutualia Alliance Santé ne détient pas de mandats de gestion. L'ensemble des placements est réalisé par la mutuelle sous la supervision de la Commission Finance et Placements.

#### A.4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

- *Placements bénéficiant d'un label*

Fin 2022, la mutuelle détient 2 OPCVM et 6 SCPI bénéficiant d'un label ISR ou Luxflag. Ces placements représentent 12% des investissements du bilan prudentiel.

## B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

La réglementation SFDR concerne tous les fonds gérés par des entités de l'Union Européenne.

Les fonds sont classés en trois catégories distinctes, désignées par le nom de l'article de la réglementation SFDR qui s'applique dans chaque cas :

- Les fonds classés Article 6 sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.
- Les fonds classés Article 8 sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.
- Les fonds classés Article 9 ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

La liste des fonds détenus par la mutuelle au 31/12/2022 ainsi que leur classification SFDR est la suivante :

CODE ISIN	DENOMINATION	Catégorie SFDR
FR0011161207	Ecofi Optim Variance	8
LU1334564140	Helium Fund	8
LU1331789617	Vontobel twenty for absolute return	8
FR0007462833	Ecofi Annuel	8
LU1585265819	Tikehau Short duration	8
FR0010474015	Sycomore Allocation Patrimoine	8
LU0941349275	Pickett multi Asset	8
LU2252506188	Tikehau Impact Lending	8
	Oddo BHF Environnemental Opportunities	9

100% des fonds détenus prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance. Le fonds ODDO a même un objectif d'investissement durable.

Le total de ces fonds représente 13% des investissements du bilan prudentiel.

## GLOSSAIRE

### ESG

Ce sigle désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance qui sont utilisés pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.

Le critère **environnemental** prend en compte : les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre, le recyclage des déchets, la consommation d'électricité ou encore la prévention des risques environnementaux.

Le critère **social** tient compte de la qualité du dialogue social au sein des entreprises, l'emploi des personnes handicapées ou encore la formation des salariés.

Le critère de **gouvernance** s'assure de la transparence de la rémunération des dirigeants d'entreprise, de la lutte contre la corruption ou encore de la féminisation des conseils d'administration.

(source : <https://www.lelabelisr.fr/glossaire/esg/>)

### ISR

L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

(source : <https://www.lelabelisr.fr/glossaire/esg/>)

### OPCVM

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières. Il s'agit d'un placement financier dans lequel un épargnant place, à côté d'autres particuliers, une partie de son épargne.

L'intégralité de ce placement financier est gérée par un professionnel, à savoir un gérant de portefeuille dont la vocation est de sélectionner et investir dans différentes valeurs mobilières (actions, obligations).

(source : <https://www.lelabelisr.fr/glossaire/esg/>)

### SCPI

Une SCPI (Société Civile de Placement Immobilier) est un support immobilier qui revient à se porter acquéreur de parts d'une société ayant pour but d'investir pour ses associés dans l'immobilier (en direct en achetant des biens immobiliers) ou de manière indirecte (en absorbant d'autres sociétés chargées d'investir dans des actifs immobiliers).

(source : <https://www.lelabelisr.fr/glossaire/esg/>)

### SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

(source : <https://youmatter.world/fr/definition/sfdr-sustainable-finance-disclosure-regulation-explications-enjeux>)